

Charte Forestière de Territoire de la Montagne Noire

Comité de pilotage N°2

10 décembre 2013, 17h30, Salle Commune de Saint-Denis

Compte rendu

Ordre du jour :

Introduction

Etat d'avancement des travaux

Les grands enseignements du diagnostic

La construction de la stratégie d'action

Introduction

L'animateur de la Charte souhaite la bienvenue aux participants et procède à quelques rappels sur la démarche.

La Charte Forestière de Territoire de la Montagne Noire rassemble 32 communes et fait suite à la précédente charte forestière de territoire du Haut-Cabardès et Haut-Minervois (18 communes). Elle a été préparée dans le courant de l'année 2012 et lancée lors du premier comité de pilotage le 13 mars 2013. La charte réalise actuellement ses documents fondateurs : diagnostic de territoire et orientations stratégiques précédant les actions concrètes qui en découleront durant quatre années.

Etat d'avancement des travaux

La première phase de travail sur le diagnostic a été la synthèse d'une collecte large d'information auprès des acteurs de terrain, des propriétaires forestiers, des partenaires institutionnels et appuyée par trois études techniques portant sur la population et l'économie du territoire, la ressource forestière et la ressource en biodiversité.

Ce travail a fait l'objet de réunions techniques de rendu les 28 novembre et 5 décembre 2013 aux Ilhes Cabardès, réunions au cours desquelles des remarques ont été formulées qui doivent encore être intégrées au document final.

Le présent comité de pilotage doit maintenant valider le travail effectué et lancer les consultations sur les orientations stratégiques qui devrait durer cinq mois avant le comité de pilotage final.

Les grands enseignements du diagnostic

Les quatre sections du diagnostic sont ensuite rapidement présentées à l'assemblée. Chaque partie du diagnostic pourrait faire l'objet de plus d'une heure de présentation comme cela a été fait en réunion technique, mais pour ne pas retenir le comité de pilotage trop longtemps, il a été choisi de ne présenter que les principaux enseignements au cours d'une présentation réduite.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne, Limoux et Castelnaudary présente les résultats de son travail sur l'évaluation socio-économique du territoire, avec un détail de la filière bois qui a été plus spécifiquement évaluée. Son travail a dépassé largement le contour du périmètre propre de la charte pour s'intéresser au bassin carcassonnais et au versant tarnais de la Montagne Noire. Cette section du diagnostic dépeint un territoire dont la population s'accroît mais qui fait face à un vieillissement d'une partie importante de sa population et qui comporte de nombreux inactifs. Un territoire dont l'activité économique est limitée, avec un nombre d'emplois en repli néanmoins atténué par une croissance du nombre d'établissement. Peu d'entreprises de la filière bois sont présentes, elles sont de petite taille et peu diversifiées (essentiellement sur l'exploitation forestière). Le territoire manque d'unités de transformation malgré la présence de la scierie Inard Bois à proximité. Un travail important reste à faire pour mettre en relation les produits bois disponibles en forêt sur le territoire et la demande locale des entreprises susceptibles de vendre des produits bois. Les préconisations par secteur d'activité sont détaillées dans le document de présentation ci-joint.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière présente ensuite les résultats de l'étude sur la ressource forestière.

Le périmètre de la charte est boisé à 59% avec une grande surface de taillis de feuillus et de futaie résineuse. Les feuillus dominent les essences avec 58% dont une large part de chênes verts présents dans les garigues des piémonts et de châtaigniers constituant les taillis. Les résineux sont dominés par les épicéas et les douglas dans les futaies et les pins en mélange dans les forêts méditerranéennes.

La forêt privée représente 68% des surfaces forestières totales pour 32% de forêts publiques comportant notamment de grandes forêts domaniales et départementales. La forêt privée possède un bon taux de gestion durable à travers les plans simples de gestion : 80% des surfaces concernées sont dotées d'un PSG et cela représente environ un tiers de la forêt privée dans son ensemble. Face à ce constat un certain nombre de recommandations sont consignées dans le document de présentation ci-joint.

L'animateur propose une restitution de ce que les Ecologistes de l'Euzière ont présenté en réunion technique. Le bureau d'étude a pris en compte un grand nombre de données

naturalistes issues de la littérature et des périmètres de protection déjà présents sur le périmètre de la charte. Il a pu sélectionner les espèces les plus emblématiques et les plus menacées ainsi que faire le recensement des principaux types d'habitats naturels d'importance pour la biodiversité et sur lesquels l'attention doit se porter en priorité. On trouve par exemple un ensemble de milieux ouverts comme les prairies de fauche de basse altitude, les pelouses sèches calcaires et les parcours substeppiques de graminées et annuelles. On trouve ensuite des forêts de feuillus : hêtraies, forêts alluviales et châtaigneraies, des milieux humides avec des tourbières, des mares temporaires et des prairies humides à Molinies. Enfin on trouve des pentes rocheuses siliceuses.

Les cartes de répartitions des espèces patrimoniales révèlent une grande richesse sur l'ensemble du périmètre et cela incite à opérer une sélection des espèces les plus en danger pour voir apparaître sur la carte les espaces les plus sensibles. Le bureau d'étude a classé ces espèces en fonction de leur habitat naturel et un code couleur permet de voir où se trouvent les espèces forestières, aquatique et de milieux ouverts thermophiles.

Leurs conclusions et préconisations sont listées dans leur document de synthèse. On trouve principalement le maintien des milieux ouverts, la protection des ripisylves et une gestion forestière très douce.

Il est à noter que certaines préconisations sur la gestion forestière en faveur de la biodiversité (arrêt des coupes rases de plus de 0,25 Ha, clairières, îlots de sénescence) ont été critiquées en réunion technique pour leur inadéquation avec une gestion forestière dynamique ayant un objectif économique de production de bois. Néanmoins, d'un strict point de vue naturaliste ces préconisations restent fondées et il appartiendra au comité de pilotage et aux groupes de travail de concilier les deux approches lors de la définition de la stratégie de la charte.

Enfin l'animateur présente la synthèse des consultations qu'il a réalisées : entretiens avec élus et partenaires techniques, réunions publiques et enquête.

Les acteurs locaux expriment leur vision d'un territoire attractif pour son cadre de vie, sa vie associative dynamique et sa grande ressource forestière. Mais aussi un territoire à la population vieillissante, doté de peu d'activités économiques, celles-ci étant inégalement réparties entre les villages mais diversifiées.

Les collectivités ont délégué la gestion de leurs forêts à l'ONF et n'y ont que peu de projets. Elles sont inquiètes des réductions de subventions parallèles à l'inflation de normes et de frais d'études pour leurs projets. Pour répondre à ce besoin d'autonomie financière beaucoup se sont lancées dans des projets de production d'énergies renouvelables ; cela leur apporte les ressources nécessaires à l'établissement de services à la population de première nécessité qui renforcent leur capacité à accueillir de nouvelles populations et compenser le vieillissement de leurs habitants. Il y a par ailleurs un fort enjeu du maintien de l'agriculture sur le territoire et une opportunité de développement d'activités touristiques et notamment d'accueil en lien avec la forêt et la biodiversité. La forêt privée est marquée par un besoin fort sur la replantation des épicéas qui arrivent en masse à maturité avec un besoin de diversification des essences. En forêt publique la gestion n'est pas uniquement à destination productive mais certaines parcelles de bois de qualité nécessitent l'étude de moyens renforcés de mobilisation. Enfin le développement du bois énergie (sous ses multiples formes) reste un enjeu local de valorisation de la forêt. Certaines communes de plaine et piémonts sont particulièrement concernées par la maîtrise des risques d'incendie.

Construction de la stratégie d'action

Un élément important a émergé des réunions techniques de rendu du diagnostic : le besoin de concentrer l'action de la charte sur une ou deux voire trois actions maximum qui soient pluri-annuelles et ne pas opter pour un éventail trop large d'actions qui changent chaque année. Comme les enjeux émergeant du diagnostic sont encore assez nombreux, il est proposé de les regrouper de la façon suivante et de charger chaque groupe de travail de déterminer si oui ou non le ou les enjeux en question devraient faire l'objet d'actions dans le cadre de la charte.

Quatre groupes de travail vont se réunir dans les prochains mois sur les thématiques :

- Valorisation économique, débouchés des produits bois locaux.
- Tourisme en forêt, biodiversité et protection des milieux (DFCI).
- Bois énergie (plaquettes, bois bûches et granulés).
- Travail en forêt: replantation, mobilisation en terrains difficiles, desserte (animation).

Quelques enjeux ont été évalués comme non prioritaires par le diagnostic :

- Action foncière (là où la forêt est productive, pas de problème de foncier).
- Production de châtaignes (difficile et peu de retombées économiques).
- Travail sur la desserte et les PSG pour la mobilisation (le travail a déjà été fait et la desserte est globalement en bon état là où c'est productif ; seule une animation pourrait être envisagée sur base du schéma de desserte pour aider à concrétiser certains projets).

Questions diverses :

Une remarque est faite concernant l'opportunité de classer l'enjeu DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) avec le tourisme, la biodiversité et la protection des milieux. En effet, il aurait été possible de le ranger aussi avec le bois énergie, voire avec le travail en forêt. Cependant les communes qui seront particulièrement touchées par cet enjeu DFCI sont situées sur les piémonts et en plaine, là où la forêt productive est la plus rare et là où les enjeux du tourisme et de l'accueil de public en forêt en lien avec la biodiversité vont être forts.

Le Conseil Général de l'Aude intervient pour souligner la proximité des conclusions du diagnostic avec ce qui était déjà le constat de la première charte. Il préconise par ailleurs de se rapprocher de politiques territoriales existantes et de tisser des liens avec celles qui vont dans le sens de la charte afin d'en renforcer l'efficacité.

Après sollicitation, aucune objection ou abstention n'étant faite parmi l'assemblée, la méthode de consultation des orientations stratégiques est déclarée retenue et le diagnostic territorial, sous réserve d'intégrer les dernières remarques formulées en réunions techniques, est validé. L'animateur invite ensuite ceux qui le souhaitent à s'inscrire aux groupes de travail et met fin à la réunion.